

Paris, le 24 juillet 2024

Communiqué de presse

Le ministère de l'Intérieur et l'Ordre des experts-comptables signent un partenariat pour renforcer la lutte contre la cybercriminalité et mieux protéger les TPE-PME

Dans un contexte où les cybermenaces se multiplient et se diversifient, l'Ordre des experts-comptables a signé une convention de partenariat sur la lutte contre la cybercriminalité avec le commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI). Cette convention permet de mutualiser les expertises et les ressources pour une lutte plus efficace contre la cybercriminalité. En sensibilisant et en formant les experts-comptables et les entreprises, l'Ordre des experts-comptables et le ministère de l'Intérieur contribuent à créer un environnement économique plus sûr et plus résilient.

La signature de cette convention de partenariat s'est tenue ce mardi 23 juillet avec Cécile de Saint Michel, présidente du Conseil national de l'Ordre, et le Général de division Christophe Husson, chef du commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace.

Cette convention marque une étape importante dans la prévention et la sensibilisation aux cybermenaces puisqu'elle favorise une collaboration étroite et un échange d'informations sécurisé entre les deux entités, permettant ainsi une meilleure compréhension et une réponse plus efficace aux menaces cyber. Ce partenariat vise ainsi à enrichir l'expertise cyber des experts-comptables et à offrir aux entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, des outils et des connaissances pour renforcer leur résilience face aux attaques cyber.

Par cette initiative, l'Ordre des experts-comptables, fort de sa proximité avec les entreprises, et le COMCYBER-MI, au cœur de la lutte contre la cybercriminalité, unissent leurs efforts pour échanger des informations sur les cybermenaces et les meilleures pratiques de prévention, organiser des actions de sensibilisation conjointes à destination des entreprises et des experts-comptables et promouvoir la proximité entre les forces de sécurité intérieure et les entreprises via les experts-comptables.

"La prévention et la sensibilisation aux cybermenaces est un enjeu majeur pour notre économie et notre souveraineté", rappelle Cécile de Saint Michel, présidente du Conseil national de l'ordre des experts-comptables. "La signature de ce partenariat avec le ministère de l'Intérieur est une grande fierté pour le CNOEC car c'est la reconnaissance de l'engagement des experts-comptables et de leur rôle à jouer dans la lutte contre la cybercriminalité. Je suis heureuse de concrétiser ce partenariat aujourd'hui qui sera un nouveau point de départ aux actions de sensibilisation conjointes que nous organiserons au service des experts-comptables, des entreprises et de notre économie", ajoute-t-elle.

Face aux défis croissants en matière de sécurité numérique, l'Ordre continue de démontrer son rôle prépondérant en tant que conseiller de confiance et partenaire stratégique des entreprises. Ce partenariat en symbolise son engagement à protéger le tissu économique français contre les cybermenaces. L'Ordre continue ainsi à renforcer sa vigilance et à fournir à ses membres les outils nécessaires pour mieux prévenir et réagir face aux futures cyberattaques, afin de protéger les données et celles de ses clients.

À propos de l'Ordre des experts-comptables

L'Ordre des experts-comptables rassemble 22 000 professionnels, 170 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion et le développement de la profession française d'expert-comptable. L'Ordre se veut également force de proposition auprès des pouvoirs publics. Sa proximité avec le monde de l'entreprise lui permet d'intervenir sur les questions visant à assurer une meilleure efficacité aux entreprises et de faire des propositions en la matière.

À propos du commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace

Le commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI) est un service à compétence nationale, de niveau ministériel, placé sous l'autorité du Directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN). Le COMCYBER-MI repose sur trois piliers : opérationnel, lui permettant d'être co-saisi sur des compétences rares (cryptoactifs, sciences de la donnée, rétroconception, etc.), et lui conférant une expertise technique de haut niveau ; formation, avec le Centre national de formation cyber (Lille) créé en 2022, chargé d'élaborer et de diffuser des contenus pédagogiques et de dispenser des formations de très haut niveau aux gendarmes, policiers, magistrats, ainsi qu'aux membres de forces de sécurité étrangères ; stratégie et gestion de crise, avec la construction d'une stratégie ministérielle en matière de lutte contre la cybercriminalité au travers de l'état de la menace, la sensibilisation au risque cyber, l'évolution du cadre réglementaire/juridique et la coordination capacitaire.

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70